

<https://www.aefinfo.fr/depeche/699001>

Gwénaëlle Conraux

14 min read

Lycées professionnels : comment sont recrutés les responsables de bureaux des entreprises ? Avec quelle rémunération ?

"Tous les lycées professionnels ont désormais un responsable de bureau des entreprises", annoncent la ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels Carole Grandjean et le Dgesco Édouard Geffray, à l'occasion des Worldskills, le 15 septembre 2023 à Lyon. Comment s'est opéré le recrutement ? Quels sont les profils des candidats retenus ? Quel est le niveau de rémunération de cette nouvelle fonction ? Autant de questions qu'AEF info a posées à plusieurs académies, que le MEN avait laissé autonomes dans leur processus de recrutement.



Les responsables de BDE auront notamment pour mission d'organiser les temps de formation en milieu professionnel. © Académie de Toulouse

La réforme de la voie professionnelle prévoit de mettre en place, à partir de la rentrée 2023 et dans chaque lycée professionnel, un bureau des entreprises ([lire sur AEF info](#)). Ce bureau vise à "garantir à tous les jeunes une insertion professionnelle réussie" et "répondre aux grands défis de notre économie". Il doit :

- mettre en place et animer les partenariats avec les acteurs du territoire ;
- mettre en œuvre la relation école-entreprise dans les parcours de formation des apprenants ;
- organiser les temps de formation en milieu professionnel.

Tous les recrutements ne sont pas terminés

Si Carole Grandjean et Édouard Geffray ont annoncé le 15 septembre que "tous les lycées professionnels ont désormais un responsable de bureau des entreprises", la réalité est un peu plus nuancée. D'abord parce que l'on compte parfois un responsable de bureau des entreprises pour deux lycées, notamment pour les petits lycées ([lire sur AEF info](#)). Au total, le ministère de l'Éducation donne le chiffre de "1 200 équivalents temps plein qui couvrent les bureaux école entreprises dans les 1 532 lycées publics" et n'a pas encore de chiffres concernant le secteur privé. Pour l'académie de Grenoble par exemple, il y a 68 responsables recrutés pour 81 implantations, avec 51 temps pleins, 13 postes doubles et 4 mi-temps.



Yassine Messaoudi, chargé de recrutement au rectorat de Grenoble

Autre nuance à apporter : tous les recrutements ne sont pas faits. L'académie de Besançon faisait par exemple état de 12 postes non pourvus sur 43 à la rentrée (1). Dans l'académie de Lyon, ce sont à ce jour 4 postes qui restent en cours de recrutement sur 67. Et dans l'académie de Grenoble, un seul poste reste à ce jour non pourvu, "dans un territoire enclavé en fond de vallée", indique à AEF Yassine Messaoudi, chargé de recrutement, le 21 septembre 2023. "Mais nous allons accompagner le chef d'établissement et nous rapprocher de Pôle emploi pour ce recrutement", ajoute-t-il.

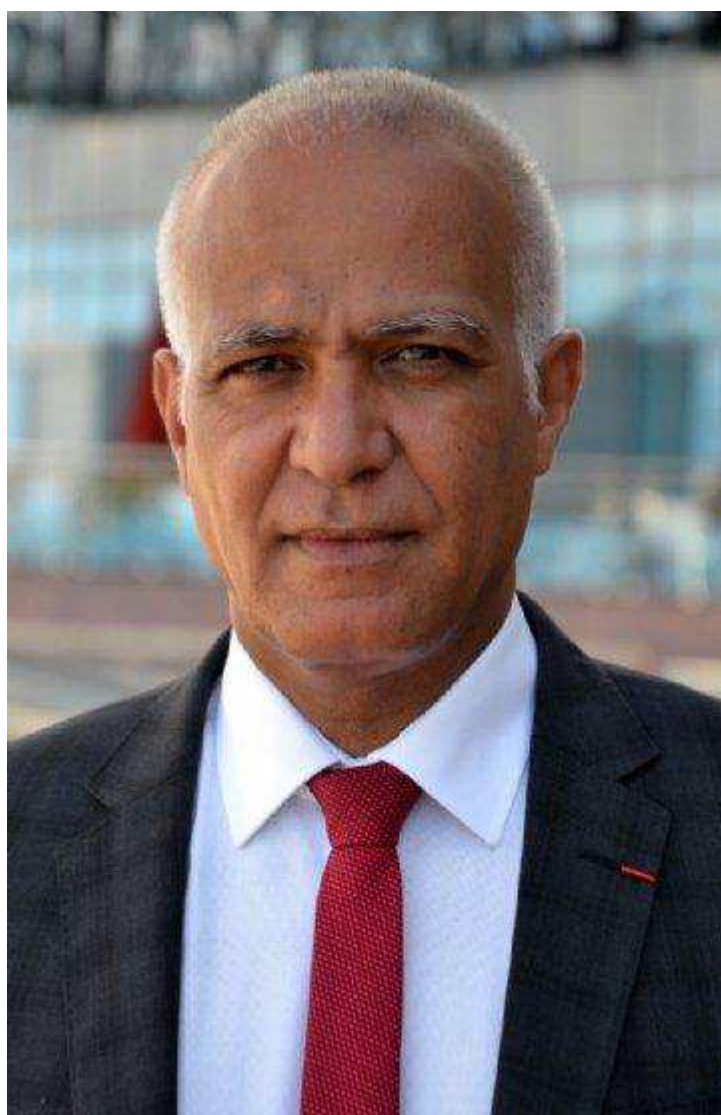
Olivier Beaufrère, secrétaire national du SNPDEN-Unsa, confirme que "les recrutements ne sont pas terminés dans tous les lycées professionnels" car "l'afflux de candidatures a été variable selon la localisation et les familles de métiers des LP. Les lycées esseulés, notamment dans la ruralité, ont vu affluer moins de candidatures, tandis que les LP du secteur tertiaire semblent en avoir reçu davantage", indique-t-il. "Certains lycées ont aussi pu avoir recours à plusieurs enseignants pactés pour animer le BDE en l'absence d'un

responsable à la rentrée." Une situation qu'il juge "normale, car il faut du temps pour que l'organisation des BDE arrive à maturité".

Des différences de pratiques dans le recrutement des responsables de bde

Comment se sont déroulés les recrutements ? ID-FO fait état de "différences entre académies dans la manière de recruter". "Certains responsables de BDE ont été recrutés par les proviseurs, d'autres par des commissions académiques", souligne le syndicat. Le MEN avait en effet laissé les académies totalement autonomes dans leur recrutement.

Une campagne en direction du monde socio-économique à Toulouse



Mostafa Fourar, recteur de l'académie de Toulouse.

Dans l'académie de Toulouse, le recteur, Mostafa Fourar, a fait de la relation école-entreprise "une priorité" et a lancé le recrutement des responsables de bureau des

entreprises dès le début du mois de juin 2023.

Pour convaincre de nouveaux profils de rejoindre l'Éducation nationale, il s'est adressé directement au monde socio-économique, notamment dans la communication, en passant par les journaux économiques du territoire. Résultat : l'académie a reçu 300 candidatures, soit, en moyenne, quatre candidatures par poste, et a été la première à boucler son recrutement. Les 54 responsables des bureaux des entreprises – pour les 76 lycées professionnels de la région Occitanie – ont été embauchés avant le début des vacances, dès le 30 juin, et réunis dans la foulée, le 5 juillet, avec un seul mot d'ordre : "donner du réseau à ceux qui n'en ont pas".

Un processus en deux temps à Grenoble

L'académie de Grenoble avait également anticipé son processus de recrutement depuis mars 2023 : début juin, un appel à candidatures a été envoyé auprès de toutes les personnes ayant une adresse académique et une annonce a été mise sur le site de l'académie. "Nous avons reçu 600 candidatures en 15 jours", relate Yassine Messaoudi. Une première sélection a été faite en commission académique fin juin (réunissant des inspecteurs, des chefs d'établissement et les RH du rectorat), à partir d'une grille d'évaluation des compétences, expériences et diplômes attendus pour le poste. Il en est ressorti 150 candidatures à qui il a été demandé de se positionner sur trois établissements.

Les chefs d'établissement ont ensuite procédé à des entretiens en compagnie de leur **DDF.P.I.**, lesquels ont ensuite fait remonter leur avis "favorable/défavorable". "C'était important que ce soient les chefs d'établissement qui fassent les entretiens car ce sont eux qui seront au contact de ces collègues au quotidien", note le chargé de recrutement. "Une deuxième phase a ensuite été lancée pour les postes restés vacants, sachant qu'une centaine de CV supplémentaires étaient arrivés entre-temps, par l'effet du bouche-à-oreille", relate enfin Yassine Messaoudi.

100 candidatures recevables sur 200 à Lyon pour 67 postes

Dans l'académie de Lyon, près de 200 candidatures ont été reçues (pour 67 postes) : le rectorat a procédé à une première sélection des dossiers sur critère de diplôme et expérience professionnelle, les candidats ont ensuite remonté leurs choix de préférence

sur les bassins de formation, ce qui a abouti à une centaine de candidatures recevables. Le recrutement a ensuite été opéré par les chefs d'établissement, à qui avait été fournie une liste de trois candidats avec CV et lettre de motivation. Après auditions, ils ont fait remonter une liste de deux ou trois candidats par ordre de préférence au rectorat, lequel s'est chargé de mettre en place le contrat.

Témoignages de deux proviseurs à Nantes et aux Sables-d'Olonne

"Nous avons reçu une vingtaine de candidatures, ce qui est important", rapporte à AEF info Xavier Richaud-Taussac, proviseur du **LP Léonard de Vinci, à Nantes**. "Les délais étaient courts, mais la communication a été bien faite autour de ça. Pour nous, ce poste de responsable du bureau des entreprises est nécessaire. Nous avons beaucoup de besoins dans ce domaine. La fiche de poste a été facile à faire ! On sait exactement ce qu'on veut lui faire faire !"

Au **LP Tabarly, aux Sables-d'Olonne** (Vendée), le proviseur a reçu une trentaine de candidatures. Un nombre important, qui ne le surprend pas : "C'est un poste à la croisée de plusieurs profils, fait remarquer Bertrand Tallon. Peuvent être intéressées des personnes, en entreprise, qui sont très investies dans l'accueil des stagiaires, ou, dans les établissements scolaires, les professeurs très engagés sur l'insertion professionnelle des élèves." Il regrette que certains éléments, comme la rémunération, aient été connus tardivement, ce qui a repoussé le recrutement du responsable de BDE au mois de septembre.

Quel est leur profil ?

Quels sont au final les profils retenus ? Selon ID-FO, "l'objectif initial informel fixé par le ministère était de recruter deux tiers de personnels extérieurs, ce qui a été atteint, et un tiers d'enseignants, ce qui n'a pas été réalisé".

55 % d'extérieurs à Grenoble

Dans l'académie de Grenoble, 55 % des candidats recrutés viennent du secteur privé – en ayant exercé sur des fonctions de catégorie intermédiaire ou cadre –, 45 % de l'Éducation nationale. Pour ceux venant du privé, ils peuvent être classés en trois grands groupes :

- Ceux issus des métiers de l'insertion et de l'accompagnement vers l'emploi (conseillers Pôle emploi, missions locales, dispositifs d'insertion, organismes de formation...);
- Des profils industriels ou venant du BTP (cadres intermédiaires ou supérieurs en charge du développement, du marketing ou de la RH);
- Des profils issus du tertiaire (managers de la grande distribution, chargés de développement bancaire, responsables de communication...).

"Comment on a réussi à les attirer ? Grâce au mail académique : les personnes qui l'ont reçu ont fait jouer leur réseau personnel et professionnel", indique Yassine Messaoudi.

Pour les 45 % de recrues venant de l'Éducation nationale, 60 % sont des titulaires et 40 % des contractuels. "Les titulaires sont des professeurs des écoles, des certifiés ou des agrégés, qui avaient une première expérience dans le privé avant de rejoindre l'Éducation nationale", souligne le chargé de recrutement.

"Au total, 90 % des recrutés ont un diplôme supérieur ou égal à un bac +3, le reste ayant un bac+2 mais avec des expériences de management", ajoute-t-il. Les cursus sont diversifiés : sciences de l'éducation, RH, psychologie du travail, école de commerce, langues étrangères, économie. À noter enfin que 65 % sont des femmes : le recrutement est donc plus masculin que dans la moyenne de l'EN.

81 % de contractuels à Toulouse

Le rectorat de Toulouse a pris en compte uniquement les candidatures des titulaires enseignants et les personnels administratifs de catégorie A, et celles des contractuels disposant *a minima* d'une licence ou de cinq années d'expérience dans la formation professionnelle. Au total, plus de la moitié des 54 des responsables des bureaux sont issus du secteur privé, et 81 % sont contractuels. Sur les 54, 32 ont un niveau master (8 un bac +4 et 24 un bac +5). La moyenne d'âge est de 43 ans (entre 27 et 60 ans).

"Certains avaient vingt ans d'expérience ; d'autres ont démissionné de leur CDI. Cela montre que nous pouvons être attractifs", se réjouit Mostafa Fourar.

neuf superviseurs départementaux et un coordinateur académique à Toulouse

L'équipe des 54 responsables de bureau est complétée par neuf superviseurs départementaux, chargés de l'animer. Ils ont un profil différent : leur moyenne d'âge est plus élevée (51 ans), tout comme leur niveau de diplôme (huit d'entre eux ont un bac +5). Leur rémunération moyenne est de 3 843,41 € bruts, comprise entre 3 449,59 € et 4 074,78 €, et à laquelle s'ajoute une indemnité de conseiller en formation professionnelle de 840,51 €.

Enfin, le réseau est piloté par un coordinateur académique, Olivier Xerri, ancien proviseur d'un lycée des métiers du Gers et chef du département "offre de formations, partenariat école-économie" au sein de la [Drafpica](#).

Près de 80 % de femmes à Lyon et Clermont-Ferrand

À Lyon, 69 % des personnes recrutées ne viennent pas de l'Éducation nationale. Leur niveau de qualification se situe entre bac+3 et bac+5 (essentiellement des diplômés en management, marketing et RH). Sur les 67 responsables recrutés, 78 % sont des femmes, 22 % des hommes.

Dans l'académie de Clermont-Ferrand (32 responsables recrutés), la part des recrutés hors Éducation nationale est plus faible : 55 % viennent du privé, mais aussi de la fonction publique territoriale ou des chambres consulaires. Ceux qui sont issus de l'Éducation nationale sont des PLP, personnels administratifs en EPLE ou conseiller en formation continue en Greta. Près de 80 % sont des femmes et l'âge moyen est de 45 ans.

Quelle est leur rémunération ?

Concernant la rémunération, ID-FO indique qu'elle "varie également selon les académies, pouvant s'étendre "de 1900 à 2 300 euros bruts". Des chiffres qui semblent sous-estimés par rapport aux retours terrain de Grenoble et Toulouse notamment.

Une rémunération moyenne de 3 188,68 € bruts à Toulouse

Le recteur de Toulouse a en effet voulu une politique salariale incitative, en fonction des diplômes, de la qualification et de l'expérience professionnelle. La rémunération moyenne des responsables des BDE s'élève à 3 188,68 € bruts, allant de 2 647,17 € à 4 074,78 €.

À ce traitement s'ajoute une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires de 530 € bruts.

2 300 € bruts minimum pour les contractuels à Grenoble

À Grenoble, l'académie a été contrainte par le cadre de gestion des contractuels : le salaire d'entrée est de 2 300 euros bruts. Est ensuite prise en compte ensuite l'expérience. Les titulaires, eux gardent leur niveau indiciaire.

Y a-t-il eu des refus de poste justifiés par un niveau insuffisant de salaire ? "Oui, mais très rares. On en dénombre quatre ou cinq", répond Yassine Messaoudi. "Il y en a eu, dans des zones attractives ou au coût de la vie élevé, comme le Nord-Isère (proche de Lyon) ou la Haute-Savoie (frontalière de la Suisse). Mais pas ailleurs, où nous avons su mettre en avant la marque employeur."

Y a-t-il eu une harmonisation des pratiques avec les autres académies ? "Non. Nous avons échangé bien sûr avec les académies limitrophes sur la cohérence globale, mais nous étions en avance de phase et sommes restés très autonomes", répond Yassine Messaoudi.

animer leur Formation et clarifier leur statut



Lourdes Fernandes, référente académique bureau des entreprises au rectorat de Grenoble

Reste maintenant à faire de ces responsables de BDE un réseau. Il a été demandé à tous les rectorats de réunir leurs nouvelles recrues avant la fin du mois de septembre. "Nous l'avons fait le 14 septembre et avons constaté une vraie motivation pour ces nouvelles missions et une réelle volonté de valoriser la formation professionnelle, en accompagnant les jeunes mais aussi les territoires", constate Lourdes Fernandes, référente BDE de l'académie de Grenoble. "Nous allons désormais piloter ce réseau à travers des séminaires et des formations afin qu'ils puissent partager les bonnes pratiques et s'enrichir mutuellement."

Pour le SNPDEN-Unsa, il reste encore à clarifier "le statut des responsables de bureau des entreprises, qui n'est pas encore pérenne. Des responsables de BDE ont été recrutés pour un CDD d'un an, tandis que d'autres occupent deux demi-postes dans deux lycées différents", fait remarquer le syndicat.

Carole Grandjean a rappelé que les missions des responsables de BDE sont "complémentaires aux DDFPT", qui craignaient de voir leur rôle affaibli ([lire sur AEF info](#)). ID-FO dénonce cependant le fait que "certains DDFPT réunissent les responsables des bureaux des entreprises sans les proviseurs ou les DDFPT – qui sont censés être les pilotes des BDE – afin de leur donner des missions, ce qui court-circuite l'autorité des DDFPT". Le SNPDEN rappelle également que le bureau des entreprises "doit être piloté par le chef d'établissement et le DDFPT" et que si "l'appui supplémentaire du bureau des entreprises est positif, ses missions étaient déjà bien remplies par le DDFPT et les enseignants".

Generated with Reader Mode